Nations Unies A/63/686

Assemblée générale

Distr. générale
20 janvier 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 144 a) de l'ordre du jour
Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat et résultats attendus	1–36	5
	A. Vue d'ensemble	1–7	5
	B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	8–15	6
	C. Coopération régionale	16–18	7
	D. Tableaux axés sur les résultats	19–36	7
II.	Ressources financières	37–45	16
	A. Vue d'ensemble		16
	B. Gains d'efficience	37	17
	C. Taux de vacance de postes	38–39	17
	D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	40	18
	E. Formation	41–43	18
	F. Services de détection de mines et de déminage	44–45	19
III.	Analyse des variations	46–55	20

09-21401 (F) 190209 250209

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 56 23

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU 24

Annexe

Organigramme 31

Carte 32

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant s'élève à 45 369 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 48 fonctionnaires internationaux et 108 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2007/08)*	*Montant alloué (2008/09)*	*Dépenses prévues (2009/10)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	20 616,4	21 279,5	21 489,0	209,5	1,0
Personnel civil	8 528,2	9 334,0	10 297,8	963,8	10,3
Dépenses opérationnelles	13 035,1	15 112,5	13 582,8	(1 529,7)	(10,1)
Montant brut	**42 179,7**	**45 726,0**	**45 369,6**	**(356,4)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 189,6	1 247,7	1 348,8	101,1	(8,1)
Montant net	**40 990,1**	**44 478,3**	**44 020,8**	**(457,5)**	**(1,0)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**42 179,7**	**45 726,0**	**45 369,6**	**(356,4)**	**(0,8)**

Ressources humaines[a]

Catégorie de personnel	*Observateurs militaires*	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*	*Postes temporaires*	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Observateurs électoraux civils*	**Total**
Direction exécutive et administration											
Effectif autorisé 2008/09	–	–	–	–	4	–	–	–			**4**
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	7	–	–	–	–	–	**7**
Composantes											
Composante opérations											
Effectif autorisé 2008/09	–	1 047	–	–	–	–	–	–	–	–	**1 047**
Effectif proposé 2009/10	–	1 047	–	–	–	–	–	–	–	–	**1 047**
Composante appui											
Effectif autorisé 2008/09	–	–	–	–	41	108	–	–	–	–	**149**
Effectif autorisé 2009/10	–	–	–	–	41	108	–	–	–	–	**149**
Total											
Effectif autorisé 2008/09	**–**	**1 047**	**–**	**–**	**45**	**108**	**–**	**–**	–	–	**–**
Effectif proposé 2009/10	**–**	**1 047**	**–**	**–**	**48**	**108**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Variation nette											

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1848 (2008), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2009.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

5. Les variations des effectifs par rapport au budget 2008-2009 sont analysées au niveau de chaque composante.

6. La Force contrôle la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'accord sur le dégagement signé en mai 1974. La zone a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud; sa largeur va de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 21 positions occupées en permanence et de huit postes avancés où une présence est maintenue uniquement en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) – qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation.

7. La Force a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces sont respectées par les parties.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

8. Au cours de l'exercice budgétaire, la Force continuera de mettre en œuvre son mandat dans la zone de séparation et les zones de limitation, renforcera ses activités d'observation et de surveillance fixes et mobiles et mènera désormais jour et nuit, sans aucune interruption, ses opérations dans la zone de séparation. Pour renforcer ses opérations fixes, elle modifiera la position des troupes déjà déployées et mettra en place une section supplémentaire, ce qui devrait permettre de raccourcir encore le temps de réaction et de mieux surveiller la zone de séparation.

9. La composante appui continuera de fournir aux militaires et au personnel des services organiques l'appui dont ils ont besoin sur les plans logistique, administratif et de la sécurité pour mettre en œuvre le mandat de la Force. Pour renforcer les patrouilles de nuit, il faudra acquérir des dispositifs de vision nocturne supplémentaires. La mission se chargera aussi de la conception technique et de la construction de la position de la nouvelle section et continuera d'exploiter des moyens d'information géographique évolués, destinés à améliorer la qualité et la précision des cartes fournies par les militaires.

10. Avec 156 postes, dont 48 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 108 postes d'agents recrutés sur le plan national, l'effectif proposé pour le personnel civil de la mission est supérieur de trois postes à l'effectif autorisé (1 P-4 et 2 agents du Service mobile, dont 1 de 1re classe).

11. Comme l'indiquent les tableaux axés sur les résultats justifiant les effectifs dans le présent rapport, l'augmentation s'explique par la proposition de création d'un bureau des affaires civiles au sein du Bureau du commandant de la force (1 spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 et 1 assistant administratif du Service mobile) et par la restructuration de la Division de l'appui à la mission, avec la création d'une section des approvisionnements dirigée par un chef des approvisionnements (agent de 1re classe du Service mobile, nouveau poste) et le redéploiement de huit postes (1 du Service mobile et 7 des services généraux recrutés sur le plan national) de la section des services généraux vers la section des approvisionnements.

12. En outre, afin de regrouper les fonctions de sécurité sous l'autorité du commandant de la force, qui en est le responsable désigné, il est proposé de redéployer un poste d'agent de sécurité de la classe P-3 des services du Chef de l'appui à la mission vers le Bureau du commandant de la Force.

13. En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour l'exercice 2009-2010 prévoit la conversion de six postes des services généraux autorisés pour l'exercice 2008-2009 en postes du Service mobile.

14. Dans le projet de budget pour l'exercice 2009-2010, il est prévu de réduire de 0,8 % les ressources nécessaires, en raison notamment de la réduction des dépenses inscrites au titre des installations et infrastructures et au titre des transports terrestres, compte tenu de la baisse prévisible du coût du gazole, mais également de la diminution des besoins en services de construction, les projets de renforcement de la sécurité provisionnés dans l'exercice 2008-2009 devant être achevés au cours du prochain exercice.

15. Au cours de l'exercice budgétaire 2009-2010, la Force cherchera à améliorer sa gestion et son efficacité par divers moyens : a) en centralisant les ateliers de

mécanique au camp Faouar, ce qui l'amènera à fermer un atelier au bureau de représentation de Damas et à s'appuyer davantage sur des sous-traitants locaux, d'où une réduction des ressources affectées aux services d'entretien; b) en organisant régulièrement des contrôles de vitesse et des campagnes de sécurité routière, afin de réduire le nombre d'accidents de la route et la fréquence de remplacement des pièces, et en faisant davantage appel aux fournisseurs locaux de pièces de rechange; et c) en créant un service de gestion du carburant chargé de contrôler strictement la réception et la distribution du carburant, ce qui devrait permettre d'en réduire la consommation pendant l'exercice 2009-2010 (voir par. 37).

C. Coopération régionale

16. Au cours de cet exercice, la Force continuera de coopérer étroitement avec les autres missions de la région. Elle tiendra des réunions périodiques avec l'ONUST, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) afin de faire le point sur l'état de la coordination et sur les nouveaux problèmes qui affectent les opérations régionales. En outre, les trois opérations de maintien de la paix continueront d'établir des rapports quotidiens et hebdomadaires communs, ainsi que des examens périodiques sur les questions qui les concernent. Le Bureau régional de déontologie et de discipline, qui se trouve à la FINUL, continuera de fournir des services aux trois missions régionales.

17. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien aux observateurs de l'ONUST, ainsi qu'aux bureaux de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de recevoir dans certains cas un appui logistique de la FINUL. La FNUOD, la FINUL et l'UNFICYP organiseront des formations communes sur les systèmes d'information géographique et la cartographie et participeront à la conférence semestrielle des missions du Moyen-Orient organisée par l'UNFICYP.

18. La FNUOD continuera de collaborer avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter le passage des civils entre les parties A et B et de participer, si nécessaire, aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies pour la République arabe syrienne. La création d'un bureau des affaires civiles au sein du Bureau du commandant de la force devrait permettre à la FNUOD de mieux coordonner, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'organisation de programmes de sensibilisation au danger des mines destinés à la population vivant dans la zone de séparation. La FNUOD partagera aussi avec les organismes des Nations Unies des renseignements liés à la sécurité dans la région.

D. Tableaux axés sur les résultats

Direction exécutive et administration

19. La direction générale et la gestion d'ensemble de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du commandant de la Force.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*[a]	*Services généraux*[a]	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la Force											
Effectif autorisé 2008/09	1	–	1	1	–	1	–	**4**	–	–	**4**
Effectif proposé 2009/10	1	–	2	2	2	–	–	**7**	–	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**(1)**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**

[a] Transformation de postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes

20. Au vu de l'accroissement de la population, de la multiplication des projets de construction dans les zones de séparation et de limitation, de l'extension des zones agricoles et de pâturage et d'une intensification générale de l'activité civile, il est proposé de créer au sein de la mission un service des affaires civiles chargé de communiquer avec les autorités civiles et de faire connaître et d'expliquer le mandat et les activités de la FNUOD à la population locale afin de renforcer les rapports que la Force entretient avec les autorités militaires et les services de sécurité dans les zones de séparation et de limitation.

21. Il est ainsi proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-4) au Bureau du commandant de la Force. Le titulaire du poste jouera le rôle d'intermédiaire civil entre la Force et la population locale dans la zone d'opérations. Il facilitera l'application du mandat de la FNUOD au niveau local et, à cet effet, se tiendra en rapport avec les autorités locales pour suivre l'évolution de la situation et les initiatives civiles entreprises dans la zone de séparation, expliquera le rôle et les responsabilités de la FNUOD aux représentants locaux et s'emploiera à prévenir toute friction entre la population locale et le personnel de la FNUOD.

22. Par ailleurs, le spécialiste des affaires civiles cernera les problèmes, proposera des solutions, désamorcera les tensions et fournira des conseils sur les mesures, les orientations et les problèmes pratiques liés à l'activité de la FNUOD dans la zone de séparation et dialoguera avec la population civile locale. Il veillera à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de formation visant à améliorer et à renforcer les rapports entre le personnel militaire de la FNUOD et la population locale.

23. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, la FNUOD examinera les nouveaux projets de sensibilisation aux mines et munitions non explosées qu'il faudrait mettre en place pour assurer la sécurité de la population locale et répondre ainsi à ses préoccupations. Il est nécessaire et urgent de mettre en place de tels programmes compte tenu de l'accroissement démographique et de l'intensification de la circulation et des déplacements dans la région, qui aggravent les risques d'accident de la route et d'explosion de mines. Le spécialiste des affaires civiles sera le principal lien entre les organismes des Nations Unies et la FNUOD pour les questions relatives à la sécurité civile et au développement.

24. Le spécialiste des affaires civiles sera secondé par un assistant administratif (Service mobile), qui organisera les réunions avec les représentants locaux dans la zone de séparation, aussi bien dans le secteur Alpha que dans le secteur Bravo, rédigera les procès-verbaux de réunions et la correspondance courante, dactylographiera divers documents (correspondance, rapports et mémoires), suivra l'application des propositions faites à l'issue des réunions de gestion hebdomadaires et veillera à la cohérence des traductions arabes du point de vue de la terminologie et des références afin de faciliter le dialogue avec la population civile. L'assistant administratif gèrera les données relatives aux projets civils exécutés dans la zone de séparation et s'acquittera des tâches administratives et du secrétariat, répondra au courrier courant et rédigera d'autres communications, relira le brouillon et la version définitive du courrier, établira les statistiques de productivité mensuelles et annuelles et élaborera des rapports de statistiques.

25. Pour consolider les services de sécurité placés sous l'autorité du commandant de la Force, il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du commandant de la Force.

Composante 1 : opérations

26. Comme précisé dans les tableaux ci-après, la Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation, à l'aide de patrouilles et de positions occupées en permanent afin de garantir que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Pour pouvoir exécuter son mandat, la FNUOD renforcera ses activités de surveillance et d'observation et multipliera les opérations nocturnes. Elle intensifiera également son activité de communication et le dialogue avec la population civile dans la zone de séparation pour faire mieux comprendre son mandat. Le Bureau du commandant de la Force restera en contact étroit avec les parties pour aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations de la mission. La FNUOD continuera d'escorter périodiquement des personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour des raisons humanitaires et enlèvera les mines et les munitions non explosées dans la zone de séparation pour garantir la sécurité des itinéraires de patrouille.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment.	1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de hauts responsables des autorités syriennes; réunions avec des responsables syriens locaux, s'il y a lieu
- Réunions hebdomadaires avec de hauts responsables des Forces de défense israéliennes afin d'intensifier la coopération de haut niveau
- Réunions bihebdomadaires avec les agents de liaison des Forces de défense israéliennes
- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles dans la zone de séparation pour discuter de l'application du mandat de la FNUOD et coordonner les activités visant à repérer et à prévenir les accrochages potentiels près de la frontière ouest de la zone de séparation (Ligne Alpha)

- Consultation régulière avec les autorités locales au sujet du développement des implantations civiles
- Réunions bihebdomadaires avec les habitants des zones de séparation et de limitation pour leur faire mieux connaître le mandat de la FNUOD
- 51 100 jours-homme de tâches spéciales/patrouilles mobiles : 20 440 jours-homme de tâches spéciales (28 militaires x 2 brigades x 365 jours) conduites par la compagnie de quartier général et 30 660 jours-homme de patrouilles mobiles (3 militaires x 28 patrouilles x 365 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes (opérations mobiles, patrouilles, factions dans des postes de contrôle temporaire et tâches de protection, par exemple protection de convois et fourniture d'un appui à d'autres organismes des Nations Unies)
- 24 090 patrouilles : 20 075 de jour et 4 015 de nuit
- 18 250 jours-homme de poste d'observation occupé (2 militaires x 25 positions x 365 jours)
- 6 570 jours-homme de patrouille d'intervention rapide (2 militaires x 9 patrouilles x 365 jours)
- 32 850 envois rapides de groupe (10 militaires x 9 envois x 365 jours)
- 730 jours-homme d'équipes spéciales d'établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Inspections bihebdomadaires des zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'accord de désengagement
- 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communications immédiates avec les parties dans les situations de crise
- Escorte périodique (50) de personnes traversant la zone de séparation sous les auspices du CICR, pour des raisons humanitaires

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation	1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2007/08 : 0 personne blessée; 2008/09 : 0, 2009/10 : 0)

Produits

- Enlèvement des mines et des munitions non explosées dans la zone de séparation et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les besoins
- Fourniture de conseils à l'UNICEF pour son projet de sensibilisation aux dangers des mines (sur demande)

Facteurs externes : Il faudra que les parties à l'accord sur le dégagement continuent de coopérer.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, opérations

Catégorie	**Total**
Contingent	
Effectif approuvé 2008/09	**1 047**
Effectif proposé 2009/10	**1 047**
Variation nette	**–**

Composante 2 : appui

27. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui fournira à la mission, pour l'exécution de son mandat, des services effectifs et efficients sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité en exécutant les produits prévus et en introduisant des améliorations, contribuant ainsi à plus d'efficacité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 047 militaires et au personnel civil de la mission. Cet appui portera sur tous les domaines, y compris la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline et de programmes de sensibilisation au VIH/sida, l'administration du personnel, les soins médicaux, l'entretien et la construction d'une nouvelle caserne, l'informatique et les transmissions, les transports terrestres, la surveillance et le contrôle des opérations de l'approvisionnement et du réapprovisionnement en rations, en carburant et en fournitures générales, ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la mission.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Appui efficace à la mission sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité	2.1.1 Réduction de 6 % de la consommation générale de carburant
	2.1.2 Réduction du nombre d'accidents de la route provoquant des dégâts d'un montant supérieur à 500 dollars (2007/08 : 9; 2008/09 : 8; 2009/10 : 6)
	2.1.3 Augmentation de la valeur des biens faisant l'objet d'une cession par rapport à celle des biens passés par pertes et profits (2007/08 : 84 %; 2008/09 : 90 %; 2009/10 : 93 %)

Produits

Amélioration des services

- Création d'un groupe spécial de gestion des carburants pour améliorer la surveillance et le contrôle de la distribution des 3,5 millions de litres d'essence, d'huile et de lubrifiants destinés à 73 groupes électrogènes et 373 véhicules
- Mise en place d'un meilleur système de vente ou de cession des biens passés par profits et pertes, y compris les pièces détachées, et réalisation de la vente prévue des biens accumulés
- Campagne de formation à la sécurité routière visant à promouvoir la prudence au volant

Personnel militaire, personnel de police et personnel civil

- Installation, relève et rapatriement d'un effectif autorisé moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement en rations de 2 camps et de 21 positions et stockage, pour un effectif autorisé moyen de 1 047 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif moyen de 1 047 militaires
- Administration de 48 agents recrutés sur le plan international et de 108 agents recrutés sur le plan national

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel militaire et civil, avec activités de formation, de prévention et de suivi et des recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Installations et infrastructure

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, du détachement de police militaire C, de 21 positions et de 8 postes avancés dans la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et systèmes de filtrage
- Exploitation et entretien de 73 groupes électrogènes sur 28 sites
- Réfection et entretien de 8 kilomètres de route
- Élaboration de quelque 3 000 cartes administratives, opérationnelles et thématiques au moyen du système d'information géographique pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 373 véhicules, dont 24 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU

Transmissions

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, de 1 100 postes téléphoniques, de 2 stations terrestres, de 565 postes radio mobiles bidirectionnels, de 380 émetteurs-récepteurs portatifs, de 22 répéteurs et de 33 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau étendu et de 42 serveurs, 410 ordinateurs de bureau, 55 ordinateurs portables, 129 imprimantes et 38 scanneurs, sur 26 sites

Services médicaux

- Gestion et entretien de trois centres médicaux du niveau I (assurant également des soins dentaires) à l'intention du personnel de la mission et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale en cas d'urgences
- Gestion et entretien d'installations offrant des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH destiné à l'ensemble du personnel, y compris éducation mutuelle

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité, y compris l'évaluation et la gestion des risques, au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire C dans la zone de séparation et dans 21 positions
- Organisation de 1 756 heures de formation – procédures de sécurité, protection contre des attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mise aux abris et protection des camps, initiation aux questions de sécurité et exercices d'évacuation en cas d'incendie – à l'intention de 1 203 membres du personnel de la mission
- Enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité et conseils au personnel de la mission et aux personnes à leur charge, ainsi qu'au personnel de 9 organismes des Nations Unies

Facteurs externes : Les fournisseurs et les entrepreneurs devront être en mesure de livrer les biens et services conformément aux termes des contrats.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, appui

	Personnel recruté sur le plan international										
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*[a]	*Services généraux*[a]	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Division de l'appui à la mission											
Bureau du Chef de l'appui à la mission											
Effectif autorisé 2008/09	–	1	2	4	9	4	–	**20**	53	–	**73**
Effectif proposé 2009/10	–	1	2	3	12	–	–	**18**	46	–	**64**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**3**	**(4)**	**–**	**(2)**	**(7)**	**–**	**(9)**
Service d'appui intégrés											
Effectif autorisé 2008/09	–	–	2	–	18	1	–	**21**	55	–	**76**
Effectif proposé 2009/10	–	–	2	–	21	–	–	**23**	62	–	**85**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**2**	**7**	**–**	**9**
Total											
Effectif autorisé 2008/09	–	1	4	4	27	5	–	**41**	108	–	**149**
Effectif proposé 2009/10	–	1	4	3	33	–	–	**41**	108	–	**149**
Variation nette				**(1)**	**6**	**(5)**					**–**

[a] Transformation de postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste [agent du Service mobile (1re classe)] compensé par le transfert de 1 poste (P-3) au Bureau du commandant de la Force

28. Le tableau d'effectifs proposé pour la Division de l'appui à la mission fait apparaître la création d'un poste de chef des approvisionnements [agent du Service mobile (1re classe)] à la nouvelle section des approvisionnements et le transfert d'un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du chef de l'appui à la mission au Bureau du commandant de la Force, ainsi que le transfert de huit postes (1 agent du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Section des services généraux à la section des approvisionnements.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste

29. Afin de consolider les services de sécurité placés sous l'autorité du commandant de la Force, le responsable désigné, il est proposé de transférer un poste d'agent de sécurité (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau du commandant de la Force.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste (agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 7 postes

30. Après examen des services généraux et des services d'approvisionnement dans la Division de l'appui à la mission, il est proposé de transférer de la Section des services généraux à la nouvelle section des approvisionnements un poste d'agent du Service mobile (Superviseur de l'approvisionnement général) et sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dont les titulaires seront chargés de la gestion des fournitures générales et des entrepôts.

31. La Section des services généraux continuera de se charger des opérations relatives aux réclamations et au contrôle du matériel, à la comptabilité des stocks, à la gestion du matériel appartenant aux contingents, à l'expédition, à la réception et à l'inspection, à la liquidation d'avoirs, à la gestion des installations et des camps, à l'enregistrement, à l'archivage électronique, au courrier et à la valise diplomatique et aux services de reproduction. Le Chef de la Section (agent du Service mobile) rendrait compte au Chef de l'appui à la mission.

Services d'appui intégrés

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste [agent du Service mobile (1re classe)] et transfert de 1 poste (agent du Service mobile) de la Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 7 postes de la Section des services généraux

32. Compte tenu du projet de restructuration et de réorganisation des services généraux et des services d'approvisionnement de la Division de l'appui à la mission visant à améliorer la distribution des biens et produits nécessaires aux activités de la mission, il est proposé de créer au sein de la Division une section des approvisionnements dirigée par un Chef des approvisionnements [agent du Service mobile (1re classe)] qui rendrait compte au Chef des services d'appui intégrés.

33. La nouvelle section comprendra trois groupes, chargés respectivement de l'approvisionnement général et de l'entreposage, de la gestion du carburant et de la gestion des rations. Les activités d'approvisionnement à la FNUOD couvrent la gestion du carburant et des rations, le contrôle du matériel durable et non durable, y compris le mobilier de bureau et les articles de papeterie, les médicaments et les équipements médicaux, les appareils sanitaires et de nettoyage, les pièces d'uniforme, le matériel de conférence et le matériel de défense et d'observation, ainsi que la gestion de cinq entrepôts. Les activités d'approvisionnement en biens non durables se montent au total à 4,5 millions de dollars; la section des approvisionnements est par conséquent le plus important centre de coûts, absorbant 32 % du budget de la mission. Selon les dispositions actuelles, c'est le Chef de la Section des services généraux qui supervise les activités d'approvisionnement de la mission, y compris la demande d'achats de biens ou de services, et est responsable de la réception et de l'inspection des biens et de la passation par profits et pertes et de la cession des biens, ce qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts. Par conséquent,

la création d'une section des approvisionnements permettrait de rendre la gestion des avoirs de la mission plus transparente et de répartir correctement les tâches.

34. La section des approvisionnements sera dirigée par le Chef des approvisionnements [agent du Service mobile (1re classe)], qui administrera la section, supervisera, distribuera et contrôlera le carburant et les rations, et notamment gérera les contrats, demandera l'achat de carburants, de rations, de matériel et suivra les commandes. Le Chef des approvisionnements sera également responsable des systèmes de gestion électronique des avoirs, du système de contrôle de la consommation de carburants et d'autres systèmes de contrôle qui permettent de vérifier que la consommation de carburants des véhicules et des groupes électrogènes est bien celle décrite dans les rapports pertinents, et signalera toute erreur ou anomalie au Chef des services d'appui intégrés, cherchera à assurer une consommation de carburant aussi rationnelle que possible pour les groupes électrogènes, vérifiera chaque semaine les reçus et factures de carburant ainsi que les documents justificatifs et les données électroniques reçus des fournisseurs, s'assurera que les factures sont exactes et conformes aux clauses contractuelles, recevra la marchandise et l'inspectera avant de demander le règlement des factures. En outre, le Chef des approvisionnements tiendra des réunions hebdomadaires avec les responsables des subsistances, recevra les demandes d'achats et veillera au fonctionnement des cantines.

35. La section des approvisionnements aura un effectif de neuf personnes (personnel civil), y compris le Chef des approvisionnements (2 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le superviseur de l'approvisionnement général (agent du Service mobile) qui relève du Chef des approvisionnements sera chargé de distribuer les articles, de veiller à la reconstitution des stocks, d'attribuer les produits nécessaires aux unités sur le terrain, de recevoir et d'inspecter les biens achetés, de contrôler les stocks, d'enregistrer les articles et biens consomptibles livrés et de traiter les factures, de superviser le suivi de la consommation, la gestion des stocks, la vérification des stocks et la passation par profits et pertes pour assurer la disponibilité des articles et des biens et contrôler leur emploi.

36. La Section compterait également trois assistants aux entrepôts (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seront affectés à l'entrepôt central au camp Faouar et qui effectueront des travaux de manutention, comme ranger les articles sur les étagères, charger les articles dans les véhicules et nettoyer les entrepôts; un technicien (photocopie) (agent des services généraux recruté sur le plan national) chargé de l'entretien des photocopieuses au siège de la FNUOD et dans ses sites d'opérations; 1 conducteur de chariot élévateur (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui chargera et déchargera les équipements lourds; un assistant à la gestion des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui tiendra à jour la base de données Galileo concernant les articles et biens consomptibles, rédigera les commandes sur le système Mercury, enregistrera électroniquement les marchandises réceptionnées dans le système Mercury, codifiera les bordereaux et en archivera des exemplaires sur papier; et un assistant à la gestion des carburants (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui surveillera et vérifiera le niveau des stocks de carburant grâce au système de contrôle de la consommation de carburant, en contrôlant les anneaux et lecteurs magnétiques, s'assurera du niveau des stocks et prévoira les besoins des divers sites livrés en carburant. La section des approvisionnements sera aidée par 22 logisticiens militaires.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2007/08) (1)*	*Montant réparti (2008/09) (2)*	*Dépenses prévues (2009/10) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) – (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	20 616,4	21 279,5	21 489,0	209,5	1,0
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**20 616,4**	**21 279,5**	**21 489,0**	**209,5**	**1,0**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	5 587,8	6 350,5	6 857,1	506,6	8,0
Personnel recruté sur le plan national	2 768,0	2 943,5	3 400,7	457,2	15,5
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	172,4	40,0	40,0	–	–
Total partiel	**8 528,2**	**9 334,0**	**10 297,8**	**963,8**	**10,3**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	3,1	14,0	14,0	–	–
Voyages	244,3	368,2	390,2	22,0	6,0
Installations et infrastructures	5 472,0	6 961,8	5 644,2	(1 317,6)	(18,9)
Transports terrestres	4 087,4	4 360,8	3 837,2	(523,6)	(12,0)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	1 334,5	1 451,8	1 518,5	66,7	4,6
Informatique	744,0	761,9	808,5	46,6	6,1
Services médicaux	349,4	403,2	424,6	21,4	5,3
Matériel spécial	134,6	280,3	336,5	56,2	20,0
Fournitures, services et matériel divers	665,8	510,5	609,1	98,6	19,3
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**13 035,1**	**15 112,5**	**13 582,8**	**(1 529,7)**	**(10,1)**
Total brut	**42 179,7**	**45 726,0**	**45 369,6**	**(356,4)**	**(0,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	1 189,6	1 247,7	1 348,8	101,1	8,1
Total net	**40 990,1**	**44 478,3**	**44 020,8**	**(457,5)**	**(1,0)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**42 179,7**	**45 726,0**	**45 369,6**	**(356,4)**	**(0,8)**

B. Gains d'efficience

37. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des gains d'efficacité que les mesures décrites ci-après permettraient de dégager :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiative*
Transports terrestres	170,1	Centralisation des ateliers au camp Faouar, avec la fermeture d'un atelier au bureau de représentation de Damas et le recours accru aux prestataires de services locaux, afin de réduire les dépenses liées à la réparation et à l'entretien des véhicules
Transports terrestres	121,0	Mise en œuvre régulière de contrôles de vitesse et de programmes de sécurité routière visant à réduire le nombre d'accidents et les besoins en pièces détachées qui en résultent; amélioration de la gestion des pièces détachées par la réduction des stocks et le recours accru aux fournisseurs locaux, afin de limiter les dépenses
Installations et transports terrestres	259,1	Création, au sein de la future section des approvisionnements, d'un groupe de la gestion du carburant, qui assurerait un contrôle strict de la réception du carburant et de sa distribution aux camps et aux postes et du ravitaillement des véhicules, et veillerait à l'utilisation de groupes électrogènes de taille adaptée pour réduire la consommation de carburant. Le Groupe serait aussi chargé de signaler toute anomalie dans la distribution et la consommation de carburant et d'améliorer la qualité des services de manière à réduire la consommation de 6 % au cours de l'exercice 2009/10.
Total	**550,2**	

C. Taux de vacance de postes

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2007/08*	*Taux budgétisé 2008/09*	*Taux prévu 2009/10*
Personnel militaire et de police			
Contingents	(0,4)[a]	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,2	7,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	3,2	2,0	3,0

[a] Résultat dû à des chevauchements au moment de la relève.

39. Un taux de vacance plus élevé est proposé pour l'exercice 2009/10 en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national, compte tenu du taux effectif d'occupation des postes enregistré pendant l'exercice 2007/08 et des déploiements effectivement opérés pendant l'exercice 2008/09.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

40. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2009/10 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 776 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montant estimatif*
Matériel majeur	
Contingents	352,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	273,6
Services médicaux	146,1
Matériel spécial	4,4
Total partiel	**424,1**
Total	**776,4**

Facteurs approuvés pour la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
Usage opérationnel intensif	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
Acte d'hostilité ou abandon forcé	–	19 mai 2003	19 janvier 2006
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-1,5		

E. Formation

41. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice 2009/10 se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant estimatif*
Consultants	
Consultants chargés de la formation	14,0
Voyages	
Voyages aux fins de la formation	232,2
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	73,7
Total	**319,9**

42. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de participants aux activités de formation prévu pour l'exercice 2009/10 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Personnel militaire*		
	Nombre effectif 2007/08	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*	*Nombre effectif 2007/08*	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*	*Nombre effectif 2007/08*	*Nombre prévu 2008/09*	*Nombre proposé 2009/10*
Formation interne	37	69	165	27	119	302	14	1 047	1 047
Formation externe[a]	28	18	44	18	10	17	2	1	5
Total	**65**	**87**	**209**	**45**	**129**	**319**	**16**	**1 048**	**1 052**

[a] À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la mission.

43. Le programme de formation pour l'exercice 2009/10 vise, à travers 84 stages destinés à 1580 participants, à améliorer les compétences du personnel de la mission en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel, ainsi que ses compétences spécialisées et techniques. Il portera essentiellement sur les domaines suivants : système d'information géographique, informatique, transmissions, gestion du personnel, finances, transports, approvisionnement, ingénierie, gestion, progiciel de gestion intégré, Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources, règles de déontologie et de discipline, sensibilisation au VIH/sida, sécurité, établissement des plans de travail, budget et finance et pratiques de référence.

F. Services de détection de mines et de déminage

44. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2009/10 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montan estimatif*
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	28,5
Fournitures, services et matériels divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5

45. Ces montants s'expliquent par l'acquisition et le remplacement du matériel et des fournitures de détection des mines et de déminage.

III. Analyse des variations[1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Contingents	209,5	1,0 %

- **Facteurs externes : augmentation du coût moyen des voyages nécessités par la relève des contingents**

46. La variation est imputable principalement à l'augmentation des dépenses liées à la relève des contingents découlant de la hausse du coût des services aériens affrétés sur le marché. L'augmentation globale des ressources nécessaires a été partiellement compensée par une réduction des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), en raison, d'une part, de la diminution du nombre d'officiers d'état-major qui y ont droit (de 48 pour l'exercice 2008/09 à 41 pour l'exercice 2009/10) et, d'autre part, de la révision à la baisse du montant de l'indemnité versée après 30 jours, qui a été ramené de 99 dollars en 2008/09 à 85 dollars en 2009/10 du fait que la part de cette indemnité consacrée au logement a été réduite de 25 % étant donné que le logement assuré est partagé et considéré comme étant d'une qualité insuffisante.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	506,6	8,0 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

47. La variation s'explique avant tout par l'adjonction au tableau des effectifs civils de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile) et par la hausse des dépenses au titre du personnel international résultant de l'augmentation des traitements et des dépenses communes de personnel propres à la mission, qui sont calculés sur la base du montant moyen, par classe, des dépenses effectivement engagées pendant l'exercice précédent. Les dépenses communes de personnel, estimées à 67 % du montant net des traitements du personnel recruté sur le plan international, tiennent compte de l'application d'un abattement pour délais de recrutement de 50 % pour les nouvelles recrues, et de 10 % pour l'ensemble des effectifs.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	457,2	15,5 %

- **Paramètres budgétaires : augmentation du barème des traitements nationaux**

48. La variation est due essentiellement à une augmentation de 8,7 % des traitements nets, à la suite de la révision du barème des traitements nationaux applicable à compter du 1er août 2008, et à la hausse de 3,3 % de la livre syrienne par rapport au dollar des États-Unis, en comparaison avec le taux de change utilisé pendant l'exercice 2008/09. Les prévisions de dépense ont été calculées sur la base du barème des traitements applicable aux agents recrutés sur le plan national à la classe G-5, échelon VII, compte tenu de leur expérience de la mission (au lieu de la classe G-5, échelon VI, pour l'exercice 2008/09). Un taux de vacance de postes de 3 % a en outre été appliqué.

	Variation	
Voyages	22,0	6,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

49. La variation est due principalement à l'augmentation du coût des voyages nécessités par les activités de formation, en l'occurrence par le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources organisé à la Base de soutien logistique des Nations Unies et par un stage de gestion de l'information relative à la sécurité organisé par le Département de la sûreté et de la sécurité.

	Variation	
Installations et infrastructures	(1 317,6)	(18,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

50. La variation est imputable principalement à la réduction des dépenses afférentes aux services de construction, du fait que les projets de renforcement de la sécurité pour lesquels des crédits sont ouverts dans le budget de l'exercice 2008/09 devraient s'achever au cours dudit exercice, ainsi qu'à une baisse prévue du prix du litre de gazole (de 11,7 à 13,3 % selon les sites de la mission) et à une diminution de la consommation de carburant.

	Variation	
Transports terrestres	(523,6)	(12,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

51. La variation tient essentiellement à la diminution des dépenses au titre : a) des travaux de réparation et d'entretien des véhicules, grâce à la centralisation des ateliers mécaniques au camp Faouar et à la fermeture d'un atelier au bureau de représentation de Damas, d'une part, et au recours accru aux prestataires de services locaux engagés sur la base de contrats à durée indéterminée, d'autre part; b) des pièces détachées, du fait de la mise en œuvre de contrats à durée indéterminée avec des fournisseurs locaux; et c) du ravitaillement en carburant, en raison d'une baisse de 11,7 % du prix du litre de gazole et de la réduction prévue de la consommation de carburant.

	Variation	
Informatique	46,6	6,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

52. La variation s'explique surtout par les dépenses prévues pour la future mise à niveau de l'infrastructure câblée du réseau au camp Faouar et au camp Ziouani, ainsi qu'au bureau de représentation de Damas.

	Variation	
Services médicaux	21,4	5,3 %

- **Paramètres budgétaires : modification des taux de remboursement applicables au matériel appartenant aux contingents**

53. La variation est due principalement à l'augmentation des taux de remboursement aux gouvernements fournisseurs de contingents des dépenses au titre du soutien logistique autonome.

	Variation	
Matériel spécial	56,2	20,0 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

54. La variation est due essentiellement à l'acquisition prévue de deux dispositifs de vision nocturne à imagerie thermique nécessaires pour les patrouilles de nuit de la Force.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	98,6	19,3 %

- **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

55. La variation s'explique principalement par a) le coût du remplacement des uniformes usés et des combinaisons utilisées par les mécaniciens et le personnel d'entretien, b) les honoraires et les fournitures se rapportant aux activités de formation aux transmissions, à l'informatique et au système d'information géographique et c) l'augmentation des frais de dédouanement et des frais de port facturés par les agents en douane locaux.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

56. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :**

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, de crédits d'un montant de 45 369 600 dollars;

b) Mise en recouvrement, à raison de 3 780 800 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU

A. Assemblée générale

Demande/recommandation	*Mesures prises*
(Résolution 61/276)	
Section II : établissement et présentation des budgets	
Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)	Disposition appliquée. Le présent rapport rend compte des ressources qui seront nécessaires aux fins d'accroître les activités d'observation mobile et fixe de la Force au cours de l'exercice budgétaire 2009/10, pour renforcer les activités de surveillance et les patrouilles de nuit. Dans cette perspective, une nouvelle position de section sera établie au cours de l'exercice budgétaire. Pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain, il est proposé dans le projet de budget de créer un bureau des affaires civiles (composé de deux postes d'agent civil) au sein de la mission, pour les raisons exposées plus haut aux paragraphes 20 à 24 du rapport. Le projet de budget tient compte également des résultats de l'examen des fonctions de services généraux et d'approvisionnement auquel la Force a procédé, d'où la proposition de créer une section des approvisionnements en redéployant des postes de la Section des services généraux, dans le but d'améliorer les services d'approvisionnement et de veiller à la transparence et à une séparation adéquate des tâches.
Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)	Disposition appliquée

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget. (par. 4)	Disposition appliquée (voir par. 37)
Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)	Les hypothèses retenues pour la planification des ressources à inscrire au budget de la mission pour l'exercice budgétaire 2009/10 sont fondées sur un examen approfondi des schémas antérieurs de dépenses et tiennent compte notamment de taux de vacance reflétant les taux effectifs de l'exercice précédent et de l'exercice en cours ainsi que des prix des carburants les plus récents.
Contrôler plus efficacement les engagements d'exercices antérieurs vu l'augmentation notable du nombre d'annulations de ces engagements (par. 6)	Les engagements sont examinés sur une base mensuelle. En outre, avant la clôture des comptes de 2007/08 de l'exercice, la Section des finances a mené un examen approfondi afin de vérifier que les engagements non réglés qui étaient maintenus étaient absolument nécessaires.
Section III : budgétisation axée sur les résultats	
Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)	Il existe un lien étroit entre le cadre budgétaire axé sur les résultats établi pour la Force et le mandat de celle-ci; les hypothèses de planification et les ressources additionnelles nécessaires sont directement liées aux produits et aux indicateurs de succès.
Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)	Le projet de budget ne contient pas de demandes visant à créer des postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national, mais la Force y a demandé des crédits pour continuer de développer les connaissances et les compétences du personnel recruté sur le plan national par des programmes de formation.
Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)	La Force continue de faire tout son possible afin de pourvoir tous les postes vacants. Elle a également décidé de prendre les mesures ci-après, en vue d'accélérer le processus de recrutement : • Demander à la Section des ressources humaines de soumettre aux chefs de section une liste préliminaire de candidats et dont le dossier a été approuvé sur le plan technique assorti d'un délai pour la présentation des recommandations concernant les candidats;

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	• Faire respecter strictement les règles établies en matière d'entretiens de recrutement; • Communiquer rapidement au Siège les décisions prises à l'issue des entretiens de recrutement, ainsi que toutes les pièces nécessaires, après le départ du titulaire du poste et l'acceptation par les candidats retenus d'une offre d'engagement; • Se mettre en liaison avec les missions d'origine afin que le transfert des fonctionnaires puisse s'effectuer dans un délai de 30 jours à compter de la date d'acceptation de l'offre; • Améliorer la communication avec la Division du personnel du Département d'appui aux missions, et lui demander d'apporter une aide sur place au recrutement.
Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)	Disposition appliquée. Les créations de poste proposées ont été pleinement justifiées dans le projet de budget, y compris la proposition de créer une unité chargée des affaires civiles au sein du Bureau du commandant de la Force. La mission a également procédé à un examen des fonctions de services généraux et d'approvisionnement de la Division de l'appui aux missions, qui a débouché sur la proposition de créer une section des approvisionnements en redéployant des postes de la Section des services généraux, afin de renforcer la fonction d'approvisionnement de la mission, d'améliorer la prestation des services et de veiller à la transparence et à une séparation adéquate des tâches.
Section IX : formation	
Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et permettre à celui-ci de participer à tous les programmes de formation pouvant l'intéresser (par. 2)	Disposition appliquée. Environ 60 % du personnel civil qui participeront au programme de formation de la Force pour 2009/10 seront des agents recrutés sur le plan national.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Section XIII : transports aériens	
Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes pour qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimées (par. 3)	Le projet de budget prévoit des ressources pour le transport aérien des contingents, lors de la relève, sur des lignes commerciales, dont le montant est lié à l'augmentation du prix de ce type de services sur le marché.
Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en considération des moyens qui soient efficients, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel et tenir pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4)	Voir ci-dessus
Section XX : coordination régionale	
Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)	La FNUOD, l'ONUST et la FINUL échangent régulièrement des rapports de situation quotidiens et hebdomadaires et des analyses périodiques des questions qui concernent les missions régionales. La Force prévoit de tenir périodiquement des réunions conjointes avec l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP afin de faire le point sur l'état de la coordination et sur les nouveaux problèmes qui ont des répercussions sur les opérations régionales. La Force collabore avec le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter le passage des civils, si nécessaire, et participe aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies en République arabe syrienne. La création d'une unité chargée des affaires civiles au Bureau du commandant de la Force permettrait de renforcer le travail de coordination mené avec le PNUD et l'UNICEF au niveau des programmes de sensibilisation aux dangers des mines s'adressant à la population locale qui vit à l'intérieur de la zone de séparation. La Force échange également des informations relatives à la sécurité dans la région avec les organismes des Nations Unies.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	
Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)	Sans objet

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation	*Mesures prises*
(A/62/781/Add.7)	
Le Comité demande que la FNUOD rende compte des progrès accomplis pour améliorer le stockage et la gestion des rations dans son prochain projet de budget (par. 32).	Le nouvel entrepôt de Camp Faouar est totalement opérationnel. Les conteneurs de rations sont expédiés au port maritime de Lattaquié (République arabe syrienne), livrés au Camp Faouar, vérifiés et acceptés par la Force et stockés dans le nouvel entrepôt. Ensuite, la part des rations (30 %) qui est destinée aux positions de la Ligne Alpha est transportée vers l'entrepôt régional du Camp Ziouani. Deux nouveaux conteneurs réfrigérés ont été achetés et installés pour remplacer d'anciens conteneurs au Camp Ziouani et au Camp Faouar.
Le Comité note les progrès accomplis et encourage la mission à poursuivre ses efforts pour réduire le nombre d'accidents (par. 33).	Neuf accidents graves ont été signalés au cours de l'exercice budgétaire 2007/08, contre 13 au cours de l'exercice 2006/07; cette baisse tient aux campagnes de sécurité routière et à une surveillance stricte du respect du code de la route, y compris des limitations de vitesse, assurée par la police militaire. Au cours de l'exercice 2009/10, la mission espère réduire à six le nombre d'accidents graves.

C. Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation	*Mesures prises*
A/62/5 (vol. II)	
Le Comité a constaté que les consignes et procédures concernant l'administration des liquidités qui étaient exposées dans différentes parties du Guide des procédures financières à l'usage des missions n'avaient pas été respectées. Trois des quatre responsables de la petite caisse de la Section des services généraux ne tenaient pas à jour le journal de caisse (par. 88).	L'équipe de direction de la Force a appliqué la recommandation visant à ce que les responsables de la petite caisse tiennent des journaux de caisse. En novembre 2007, la Section des finances a organisé une session de formation à la gestion de ces fonds tous les responsables de la petite caisse. Ces derniers tiennent désormais un journal de caisse de manière strictement conforme au Guide des procédures financières à l'usage des missions.
La FNUOD n'effectuait pas d'inspections opérationnelles de façon régulière. Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de veiller à ce que la MONUG, la FNUOD et la MINUS : a) procèdent en temps voulu à des inspections trimestrielles du matériel appartenant aux contingents afin de faciliter les remboursements aux pays fournisseurs; et b) exigent que tous les rapports d'inspection soient toujours signés par les représentants dûment désignés des contingents (par. 155 et 157).	Tous les rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents concernant le matériel majeur et le soutien autonome sont adressés à la Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement du Département de l'appui aux missions sur une base mensuelle. L'inspection concernant l'état opérationnel a été achevée en mai 2008. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents prévoit d'en effectuer tous les six mois, conformément au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. En outre, tous les rapports de vérification sont dûment signés par le commandant du contingent concerné et par le fonctionnaire du soutien logistique avant d'être transmis au Siège.
Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FNUOD : a) se conforme strictement à l'obligation de rendre compte, dans le délai spécifié, d'anomalies dans la réception des rations; et b) améliore les conditions dans lesquelles les rations sont entreposées (par. 240).	De meilleures méthodes de gestion des stocks ont été mises en place et une équipe dirigée par le fonctionnaire du soutien logistique vérifie régulièrement qu'elles sont bien appliquées. Le nouvel entrepôt au Camp Faouar, pleinement opérationnel, permet d'améliorer encore le stockage et la gestion des rations. Au Camp Ziouani, les magasins où les rations sont entreposées ont été vidés et réorganisés en octobre 2007.
À la FNUOD, les réalisations indiquées du fournisseur de matériel lourd n'avaient pas été étayées par un contrôle physique sur le terrain. Le Bureau de la gestion des ressources humaines étudiait une recommandation visant à recouvrer un montant de 143 629 dollars [par. 350 f)].	Il a été notifié aux membres du personnel concernés que l'Organisation avait l'intention de recouvrer un montant de 143 629 dollars correspondant au préjudice financier résultant de leur faute grave présumée.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	Après examen de l'affaire, réalisé en consultation avec le Bureau des services de contrôle interne, il n'a pas été mené d'action en recouvrement, le montant exact du préjudice financier subi par l'Organisation du fait de la faute grave présumée n'ayant pu être déterminé. L'affaire a été transmise au Comité paritaire de discipline pour avis quant aux mesures disciplinaires qu'il conviendrait éventuellement de prendre.

D. Bureau des services de contrôle interne

Demande/recommandation	*Mesures prises*
[A/62/281 (Part II)]	
En ce qui concerne la FNUOD, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a enquêté sur des allégations concernant des irrégularités et des cas de corruption. Le BSCI a constaté de graves irrégularités de gestion accompagnées de fautes et d'actes de corruption de la part de certains membres du personnel de la Force et de fournisseurs ayant passé des contrats pour la mise en place d'installations. Des pots-de-vin auraient été versés à des membres du personnel civil de la Force en échange de la signature d'un contrat avec les fournisseurs en question. Le BSCI a en outre constaté que de graves irrégularités de gestion avaient entraîné pour l'Organisation des pertes d'un montant estimé à 463 000 dollars (montant de la perte estimé à 40 % de la valeur totale des contrats).	Conformément aux procédures établies, les cinq membres du personnel ont été accusés de faute professionnelle. Quatre d'entre eux ont renoncé au renvoi de leur affaire à un comité paritaire de discipline et accepté de faire l'objet d'un blâme. Le cas du quatrième fonctionnaire a été renvoyé à un comité paritaire de discipline pour avis quant aux mesures disciplinaires qu'il conviendrait éventuellement de prendre.
Le BSCI a recommandé que des mesures soient prises à l'encontre de cinq membres du personnel civil et de trois fournisseurs et qu'une action en recouvrement soit engagée contre un membre du personnel pour un montant de 143 629 dollars. Le Département de l'appui aux missions a demandé l'aide du Bureau de la gestion des ressources humaines en vue d'engager une procédure disciplinaire contre les membres du personnel en cause. Le Département a aussi demandé conseil en vue d'obtenir que les autorités nationales examinent les activités de plusieurs fournisseurs locaux cités dans le rapport, en vue de poursuites éventuelles (par. 48).	

Annexe

Organigramme

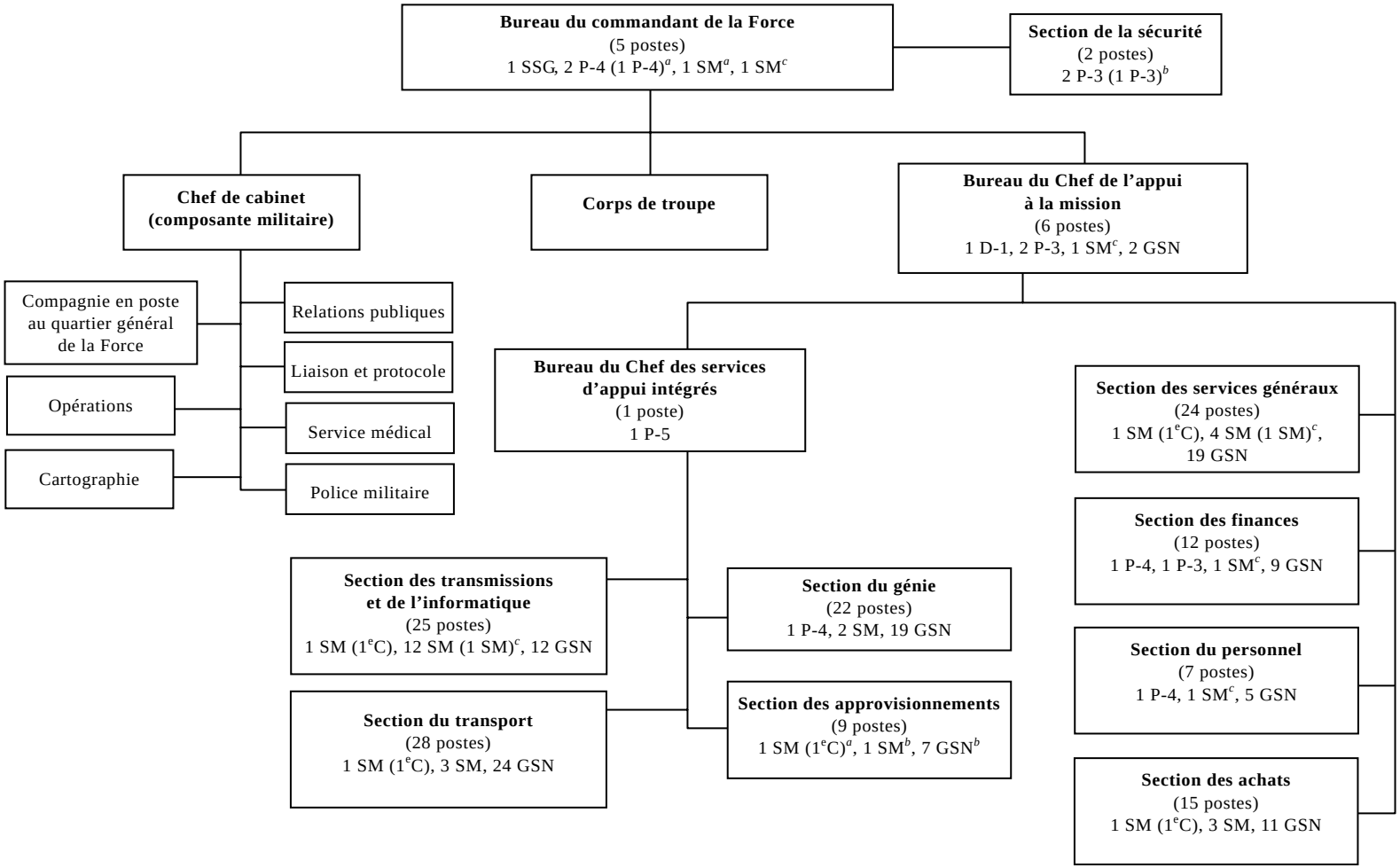

Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM (1eC) = agent du Service mobile (1re classe); SM = agent du Service mobile; GS (1eC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes); GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

[a] Nouveau poste.
[b] Poste redéployé.
[c] Rend compte de la conversion des postes d'agent des services généraux approuvés.

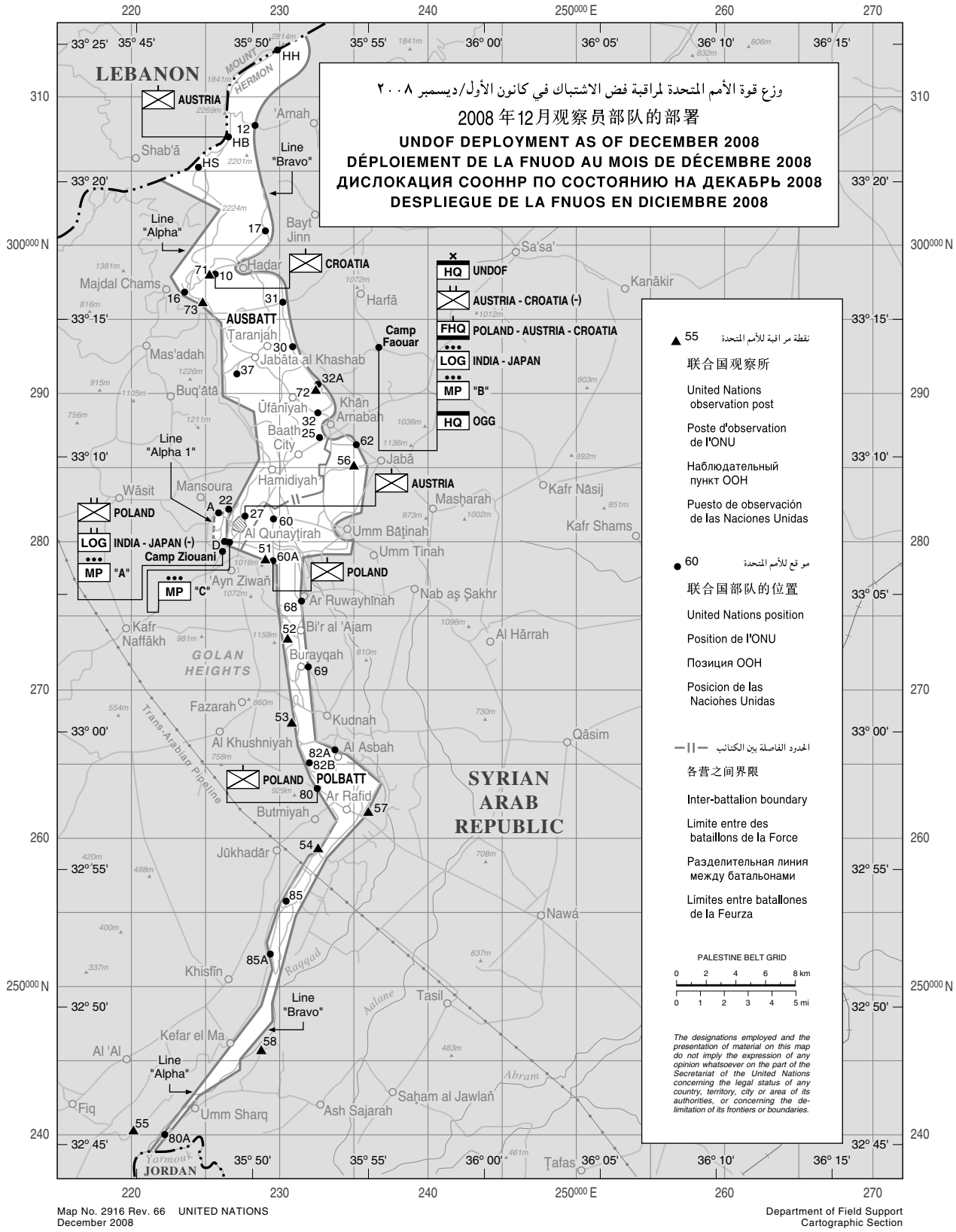

Map No. 2916 Rev. 66 UNITED NATIONS
December 2008

Department of Field Support
Cartographic Section